

## ÉVACUATION

### RÈGLES GÉNÉRALES

En cas de situations d'urgence, les occupants doivent :

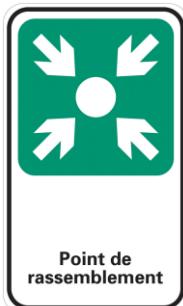
- ✓ Se diriger immédiatement vers l'issue la plus proche.
- ✓ Dégager les environs de l'édifice et se rendre à un des points de rassemblement extérieur.
- ✓ Attendre l'ordre de réintégrer l'édifice.

Plusieurs situations d'urgence ou circonstances exceptionnelles peuvent nécessiter l'évacuation partielle ou totale de l'édifice pour une période qu'on ne peut déterminer à l'avance. Pour chacune de ces situations, les intervenants du plan de mesures d'urgence ont des rôles bien définis.

### ASCENSEURS

En cas de situation d'urgence, les ascenseurs ne doivent pas être utilisés. En cas d'arrêt de fonctionnement, l'usager doit utiliser le téléphone de la cabine pour demander de l'assistance.

### POINTS DE RASSEMBLEMENT



Tous les occupants sont priés de se regrouper à l'endroit désigné :

- stationnement Est
- stationnement Ouest
- stationnement Nord
- stationnement Parc technologique
- Stationnement Grand Séminaire

Personne ne doit demeurer dans les entrées, sur les trottoirs de l'édifice, ni sur la route conduisant au stationnement afin que l'édifice soit entièrement dégagé. Ceci facilitera le travail des intervenants internes et externes.

Des responsables des points de rassemblement superviseront les personnes évacuées.

---

## SUPÉRIEURS HIÉRARCHIQUES ET IMMÉDIATS

---

Les supérieurs hiérarchiques et immédiats supervisent l'évacuation de leurs secteurs.

**Action attendue :**

- ✓ Mettre en place un mécanisme pour s'assurer de l'évacuation de leurs secteurs.
- ✓ Désigner une ou deux personnes en autorité pour assurer l'évacuation de leurs secteurs en cas d'absence.

**Responsabilités des supérieurs hiérarchiques et immédiats :**

En tout temps :

- ✓ Connaître l'emplacement des sorties d'urgence de leurs secteurs.
- ✓ Connaître l'emplacement des équipements d'urgence (extincteurs, cabinets incendie, trousse de premiers soins, etc.) ainsi que le plan d'évacuation de leurs secteurs.
- ✓ Connaître, dans la mesure du possible, l'emplacement des personnes à mobilité réduite, les informer des procédures d'évacuation et leur assigner des accompagnateurs.
- ✓ Mettre à jour les mécanismes d'évacuation de leurs secteurs.

Lorsqu'un signal d'alarme se fait entendre ou lorsque l'ordre d'évacuation est donné :

- ✓ Superviser l'évacuation de leurs secteurs.
- ✓ S'assurer que les personnes évacuées se rendent au point de rassemblement.
- ✓ Assister les personnes qui ont besoin d'aide.
- ✓ S'assurer de l'évacuation complète de leurs secteurs.
- ✓ Se rapporter au responsable du point de rassemblement pour l'aviser que leurs secteurs sont évacués et lui signaler toute anomalie rencontrée.
- ✓ Exécuter toute directive émanant du coordonnateur des mesures d'urgence.

Après la situation d'urgence :

- ✓ Au besoin, rechercher, avec les intervenants internes et externes, l'origine de toute situation d'urgence déclarée et collaborer à en prévenir la récurrence.
- ✓ Au besoin, assister à une rencontre rétrospective.
- ✓ Au besoin, contribuer à la reprise normale des activités.

**MONITEUR****(PROFESSEUR, CHARGÉ DE COURS OU PERSONNE RESPONSABLE D'UN GROUPE)**

---

Le moniteur est le rôle joué par le professeur, le chargé de cours ou une personne responsable d'un groupe.

Le moniteur fait évacuer son groupe et le dirige vers un point de rassemblement.

**Action attendue :**

- ✓ Rassembler son groupe et le diriger vers l'issue de secours la plus proche.
- ✓ Voir à ce que les personnes ayant besoin d'assistance reçoivent toute l'attention nécessaire.
- ✓ S'assurer de diriger son groupe vers un point de rassemblement.
- ✓ Avant de quitter la salle de cours, s'assurer de fermer la porte et de garder l'éclairage activé.

## **RESPONSABLES DES POINTS DE RASSEMBLEMENT**

---

Les responsables des points de rassemblement supervisent les personnes évacuées, recueillent les informations pertinentes à l'évacuation et la mesure d'urgence.

### **Action attendue :**

- ✓ Aider à l'évacuation.
- ✓ Recueillir les informations pertinentes à l'évacuation et la mesure d'urgence.
- ✓ Superviser les points de rassemblement.

### **Responsabilités des responsables des points de rassemblement :**

#### En tout temps :

- ✓ Connaître le point de rassemblement qui lui est assigné.

#### Lorsqu'un signal d'alarme se fait entendre ou lorsque l'ordre d'évacuation est donné :

- ✓ Aller prendre place au point de rassemblement.
- ✓ S'assurer que les personnes évacuées libèrent les espaces nécessaires au travail des intervenants.
- ✓ Interdire à quiconque de retourner dans l'édifice et assurer le respect de cette interdiction.
- ✓ Recueillir les informations pertinentes à l'évacuation et la mesure d'urgence.
- ✓ Exécuter toute directive émanant du coordonnateur des mesures d'urgence ou ses adjoints.

#### Lorsque la réintégration des lieux est permise :

- ✓ Transmettre les directives de réintégration du coordonnateur des mesures d'urgence ou ses adjoints aux personnes évacuées.

#### Après la situation d'urgence :

- ✓ Au besoin, assister à une rencontre rétrospective.
- ✓ Au besoin, contribuer à la reprise normale des activités.

---

## **SUPERVISEUR DES POINTS DE RASSEMBLEMENT**

---

**Action attendue :**

Superviser les points de rassemblement.

**Responsabilités du superviseur des points de rassemblement**

- ✓ Fournir le matériel nécessaire aux responsables des points de rassemblement.
- ✓ Supporter les responsables des points de rassemblement.
- ✓ Assurer la liaison entre les points de rassemblement et la cellule de coordination.
- ✓ Exécuter toute directive émanant du coordonnateur des mesures d'urgence ou ses adjoints.

## **EXERCICE D'ÉVACUATION**

---

Un exercice d'évacuation sera tenu une fois par année. La date en sera déterminée par le coordonnateur. Lors de cet exercice, le Service de sécurité incendie de Ville de Saguenay peut être sollicité pour agir comme observateur. Même si la rapidité d'évacuation est souhaitable, on doit viser le maintien de l'ordre et de la discipline.

### **Objectifs visés**

- ✓ Sensibiliser tous les occupants afin que ceux-ci répondent sans panique quand l'ordre d'évacuation est émis.
- ✓ Permettre à tous les occupants de se familiariser avec les procédés et apporter les correctifs ou modifications aux consignes établies si cela est nécessaire.

### **Réunion suite à l'exercice**

Dès la fin de l'exercice, il y aura une réunion à laquelle participeront les personnes suivantes :

- ✓ La cellule de coordination
- ✓ Les ressources aux opérations
- ✓ Les ressources en support
- ✓ Les responsables des points de rassemblement
- ✓ Le Service de sécurité incendie de Ville de Saguenay
- ✓ Toute autre personne jugée nécessaire

Les principaux points devant être discutés seront :

- ✓ L'évaluation du rendement du processus de l'évacuation.
- ✓ L'examen de problèmes rencontrés lors de l'exercice.
- ✓ Le rapport des anomalies constatées lors de l'émission des directives.
- ✓ L'étude des recommandations soumises nécessaires à l'amélioration des mécanismes d'alarme, d'intercommunication, etc. ou de toutes autres anomalies constatées.

### **Rapports**

Le coordonnateur peut demander aux intervenants internes de l'aider à compléter un rapport d'évacuation.